

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014****SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2013 .....	3
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013.....	4
<i>Madame le Maire</i> .....	5
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	6
<i>Madame le Maire</i> .....	15
<i>Alain BAUDIN</i> .....	15
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	15
<i>Alain BAUDIN</i> .....	15
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	15
<i>Alain BAUDIN</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Alain BAUDIN</i> .....	16
<i>Marc THEBAULT</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	16
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	17
<i>Madame le Maire</i> .....	17
<i>Jean-Claude SUREAU</i> .....	17
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	17
<i>Madame le Maire</i> .....	17
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	18
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	18
<i>Madame le Maire</i> .....	18
<i>Alain BAUDIN</i> .....	19
<i>Madame le Maire</i> .....	19
AMÉNAGEMENT DU SECTEUR EST DE NIORT - ETUDE DE CAPACITÉ DES VOIRIES DU SECTEUR EST ET ETUDE DE DÉFINITION DE L'AVENUE DE LIMOGES - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE - APPROBATION DU MARCHÉ.....	20
<i>Madame le Maire</i> .....	21
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	21
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	21
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	21
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	21
<i>Frank MICHEL</i> .....	21
<i>Madame le Maire</i> .....	22
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	22
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	22
<i>Madame le Maire</i> .....	22
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	22
<i>Madame le Maire</i> .....	22
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	23
<i>Madame le Maire</i> .....	23
<i>Alain BAUDIN</i> .....	23
<i>Madame le Maire</i> .....	24
<i>Alain BAUDIN</i> .....	24
<i>Madame le Maire</i> .....	24
<i>Alain BAUDIN</i> .....	24
<i>Madame le Maire</i> .....	24
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	24
<i>Madame le Maire</i> .....	24
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	24
INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE - CONVENTION AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDCSPP) - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC .....	25
MARCHÉ POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°2.....	26









[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Procès-verbal n° Pv-2014-1

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 MARS 2013**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Procès-verbal n° Pv-2014-2

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2013**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal

Madame le Maire de Niort  
Députée des Deux-Sèvres

Signé

**Geneviève GAILLARD**

Bonjour à toutes et à tous, si vous voulez bien prendre place, merci. Nous allons commencer ce Conseil municipal en demandant tout d'abord qui veut bien être secrétaire de cette séance... et comme tout le monde lève le doigt, je vais dire Madame BAUDIN. Pour une fois c'est très bien, une volonté marquée.

Nous vous présentons les compte rendus du 18 mars 2013 et du 29 avril 2013, en faisant évidemment les mêmes remarques que par le passé, ce n'est peut-être pas la peine de revenir dessus mais ça avance, vous voyez, doucement mais ça avance. Avez-vous des choses à dire sur le sujet ? Toujours la même, d'accord, merci.

PROCES-VERBAL



**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Recueil-décisions n° Rc-2014-1

**Direction du Secrétariat Général****RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	<b>L-2013-766</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <b>Contrat avec Marcus MALTE - Regards Noirs - Du 02 au 06 décembre 2013</b>	2 260,00 € net	10
2.	<b>L-2013-821</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <b>Contrat avec la Compagnie des Hommes pour le spectacle Apéro Polar dans le cadre de la manifestation Regards Noirs</b>	2 370,00 € HT soit 2 500,35 € TTC	14
3.	<b>L-2014-848</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <b>Contrat avec la Compagnie E.GO pour le spectacle Magic Box - Cirque à Pré Leroy 2014</b>	10 000 € net	22
4.	<b>L-2013-743</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <b>Transport des chalets de Noël 2013</b>	5 550,00 € HT soit 6 637,80 € TTC	29
5.	<b>L-2013-755</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <b>Achat d'un renforcement du dispositif d'éclairage pour le lancement des festivités</b>	5 146,50 € HT soit 6 155,21 € TTC	30
6.	<b>L-2013-756</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <b>Convention de mise à disposition de chalets de Noël entre la Ville de Niort et l'association des Marocains de Niort et leurs amis</b>	323,15 € net	31
7.	<b>L-2013-758</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <b>Contrat de cession du droit d'exploitation - LES ATHROPOLOGUES de la Cie DES SOUFFLEURS - Spectacle 'Alice dans les rues'</b>	2 651,20 € HT soit 2 797,02 € TTC	35
8.	<b>L-2013-814</b>	DIRECTION DE LA COMMUNICATION <b>Niort - Villes et Rivages</b>	6 635,00 € HT soit 7 000,00 € TTC	39
9.	<b>L-2013-753</b>	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT <b>Marché 'Etude de conception urbaine et architecturale' - Avenant n°1</b>	Avenant Moins value - 21 387,50 € HT	41
10.	<b>L-2013-761</b>	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT <b>OPAH RU - Etude socio-démographique des micro quartiers en difficulté urbaine et sociale - Avenant n°1</b>	1 980,00 € HT soit 2 368,08 € TTC	42
11.	<b>L-2013-657</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <b>Formation du personnel - Convention passée avec 'Les Vents Portants' - Participation d'un agent à la formation 'Equilibre alimentaire pour les enfants'</b>	392,00 € net	43
12.	<b>L-2013-803</b>	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES <b>Formation du personnel - Convention passée avec SOGELINK - Participation de 2 agents à la formation 'Règlementation DT-DICT : impacts juridiques, financiers et organisationnels dans les collectivités'</b>	1 180,00 € HT soit 1 411,28 € TTC	45



















[RETOUR SOMMAIRE](#)**Madame le Maire**

Vous avez reçu le recueil de décisions, avez-vous des choses à dire ? Oui.

**Alain BAUDIN**

Page 150, Madame le Maire, vous faites appel à un emprunt de 4,2 millions, j'ai bien compris que c'était sur un programme d'investissement de l'année écoulée. Je suis un peu surpris que ce soit maintenant, ou alors ça veut dire que c'est dans une logique de report ? Parce qu'il y a quelques mois, Monsieur PIVETEAU avait signalé que vous n'alliez pas recourir à la totalité des emprunts, en disant on fait 3 millions de moins d'emprunts, je dis ça de mémoire, et puis là aujourd'hui, on en fait 4,2 millions. Je pense que c'est dans ce qui était prévu sur le plan budgétaire, mais là, on est quand même en 2014, je voudrais avoir des explications par rapport à ça, et savoir également à quelle hauteur d'emprunts on est arrivé aujourd'hui.

**Alain PIVETEAU**

Oui, vous avez effectivement une bonne mémoire, donc oui, l'explication que vous donnez est la bonne, à savoir que nous sommes « dans les clous » de ce que nous avons annoncé. Pourquoi l'emprunt est tardif ? Parce que, finalement, c'est ça qui vous surprend ! Tout simplement parce que, par rapport à 2009 et 2010, on a travaillé différemment avec les banques 2010 et 2011, principalement parce qu'il y avait un risque de mise à disposition des liquidités pour l'ensemble des acteurs économiques y compris les collectivités locales, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, donc on retombe dans la pratique qui est la nôtre habituellement, c'est de ne pas traîner de la trésorerie inutile qui, toutes choses égales par ailleurs, coûte cher à la Ville donc on n'a pas sécurisé l'accès à l'emprunt, on emprunte au moment où on en a besoin. Puisque le travail fait sur les économies budgétaires, notamment en 2013 a permis de ne pas appeler l'emprunt au moment où on le pensait en 2013 contrairement à ce qu'on a présenté au BP (Budget Primitif), cet emprunt couvre le budget 2013 comme on l'avait dit, d'ailleurs avec des taux intéressants, je ne sais pas si vous avez les taux en l'occurrence sur la décision, mais cet emprunt couvre donc le programme budgétaire de 2013 plus tardivement que prévu, simplement parce qu'avec tout le travail de gestion, je dirais rigoureuse, des deniers publics, on va chercher l'emprunt simplement lorsqu'on en a besoin. Je n'ai pas donné le montant, on est toujours à 80 millions environ puisqu'en fait cet emprunt correspond aussi au montant qu'on rembourse en capital.

**Alain BAUDIN**

Simplement, pour comprendre, il sera affecté au compte administratif de 2013 ou de 2014 ?

**Alain PIVETEAU**

Il sera affecté au compte administratif de 2013, il est fait maintenant tout simplement parce que on en a besoin maintenant, donc il va aussi permettre de financer, vous l'avez dit vous-même, les reports, mais on reste « dans les clous » de ce que j'avais annoncé.

**RETOUR SOMMAIRE****Alain BAUDIN**

Et avec un autofinancement qui ne serait pas exactement la réalité des faits si on reportait cet emprunt sur l'année 2014 alors qu'il est bien affecté à 2013, c'était ce que je voulais poser comme question, pour savoir si mécaniquement ...

**Madame le Maire**

Monsieur PIVETEAU vous a répondu et de toutes façons je voudrais vous rappeler que tout est fait sous contrôle du comptable public donc il n'y a pas de problème, mais normalement il serait affecté sur 2013.

**Alain BAUDIN**

C'était juste une précision que je voulais avoir.

**Marc THEBAULT**

Pour prolonger un peu la réflexion concernant cette décision du Maire, je voudrais répéter ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire sur le principe des délégations qui sont données au Maire, ce sont des délégations réglementaires bien entendu, qui sont votées en début de mandat la plupart du temps et qui sont assez étendues et je trouve que sur des sujets aussi importants qu'un emprunt, ça mériterait d'avoir plutôt une délibération pour élargir et mieux informer l'ensemble du Conseil municipal et vous qui êtes parlementaire Madame le Maire, je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle avec les ordonnances, quand le gouvernement, comme il va le faire bientôt pour supprimer le vote pour les élections prud'homales, va faire ça par ordonnance. C'est assez curieux, voilà, je voulais quand même faire cette réflexion.

**Madame le Maire**

Tout dépend de l'importance des ordonnances, Monsieur THEBAULT.

**Alain PIVETEAU**

Nous sommes tous soumis à des mécanismes et des principes de marchés très fluctuants y compris les collectivités locales lorsqu'elles doivent emprunter. Il nous faut donc, qu'on le déplore ou qu'on le vénère, saisir ces opportunités de marché en fonction de nos capacités à le faire c'est-à-dire des compétences de nos services. Ça veut donc dire qu'il faut réagir très vite. Alors, nous sommes tous de grands réactifs au Conseil municipal, mais si on n'avait pas ce dispositif là, il faudrait attendre le mois suivant pour pouvoir passer un ordre d'emprunt, le problème étant que les marchés, eux, n'attendent pas. Puisqu'on discute en aparté, je n'ai pas défendu la logique des marchés, elle s'impose à moi. « Avec mes petits bras musclés », ce n'est pas moi qui écris les conditions d'emprunt de la Ville et je crois m'être suffisamment exprimé au nom de la majorité municipale sur ces questions là, y compris à l'échelle départementale d'ailleurs. Donc là-dessus, il n'y a pas de mauvais procès à me faire mais ce n'était pas le

cas j'imagine. Non, tout simplement nous sommes obligés d'avoir cette flexibilité là, sinon c'est un coût important. Quant à la transparence, elle est dans l'ensemble de la procédure de construction et de présentation au Conseil municipal et donc à la construction du budget, à savoir un BP, des décisions modificatives, une présentation du Compte Administratif, une validation de ce compte, bref dans l'ensemble des organes qui sont appelés à gérer des masses financières importantes, je n'en vois pas de plus contrôlées et transparentes que les collectivités locales. Laisser penser autre chose aujourd'hui, c'est prendre un risque inutile.

**Rose-Marie NIETO**

Je voudrais vous parler de la décision n°77 s'il vous plaît, concernant « la mercerie d'Antan ». J'ai participé à la commission de la rue Brisson qui effectivement a accordé l'installation de cette mercerie et je me suis aperçue il y a quelques jours qu'il y avait déjà une mercerie en fait en bas du Pilon, et cela m'a un petit peu gênée parce que pour moi, c'est de la distorsion de concurrence alors qu'au départ dans ces locaux vides devaient surtout s'installer des activités qui ne pouvaient pas vivre autrement ou qui étaient novatrices sur la Ville, donc ça me gêne un peu.

**Madame le Maire**

D'abord quand la mercerie a été choisie, l'autre n'était pas installée et nous ne savions pas qu'il y en aurait une et d'autre part, c'est aussi la loi du marché, les commerçants s'installent là où ils veulent. Alors oui, je constate comme vous, mais nous ne le savions pas lorsque la commission à l'unanimité, d'ailleurs si vous l'aviez su, peut-être est-ce que vous n'auriez pas voté comme ça et moi non plus, donc reconnaissez que nous ne le savions pas et que nous ne pouvions pas le deviner.

**Jean-Claude SUREAU**

Oui, un petit complément : Je pense que ce n'est pas si dramatique que ça parce qu'en même temps, deux autres ferment : Celle de la rue Victor Hugo et celle de la rue Baugier. Et comme le concept qui nous avait été présenté par la dame qui va tenir la boutique de la rue Brisson est un peu plus nouveau, un peu plus novateur que les deux qui ferment, je pense qu'il y a encore largement de la place.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Sur la décision 52, je constate que ces 40 000 euros qui vont encore être dépensés pour des travaux qui ont été réalisés très récemment, cette rénovation du miroir d'eau place de la Brèche, c'est vrai que ça n'a pas tenu très longtemps, à moins que ce soit l'assurance qui prenne en charge, je ne sais pas, mais c'est quand même près de 40 000 euros qui vont partir.

**Madame le Maire**

Oui, on est d'accord, c'est 39 671,56 euros pour faire en sorte que cette fontaine puisse servir à autre chose que ce qui était prévu au départ. Il n'était pas prévu que les gens, que les enfants aillent s'y

**RETOUR SOMMAIRE**

baigner, après, je pense que nous devons faire en sorte que la sécurité des personnes soit assurée et donc il nous faut absolument revoir ce mécanisme. On peut le regretter, mais je vous rappelle qu'au départ, il n'était pas prévu que les gens aillent s'y baigner.

**Amaury BREUILLE**

Si je puis préciser, c'est lié à un choix que nous avons fait en commun avec l'Agence Régionale de Santé, qui a été de retenir le critère le plus élevé en terme d'hygiène et de sécurité sur cet équipement. C'est-à-dire qu'on lui applique la réglementation qui est applicable aux piscines, donc ça amène à modifier la conception initiale de l'équipement parce que nous avons voulu offrir des conditions d'hygiène maximales.

**Jérôme BALOGE**

Nous avons appris il y a quelques temps par la presse que vous aviez porté plainte contre des Niortais pour diffamation, autant que j'ai pu lire. Pour ma part et pour ce qui concerne notre groupe, je n'ai aucune opinion à avancer publiquement sur ce sujet-là puisqu'il concerne désormais la justice. Par contre comme élu municipal, tout particulièrement de l'opposition, je ne peux qu'être gêné, pour ne pas dire effaré, que ce soient les contribuables Niortais qui couvrent les frais de justice puisque nous voyons dans la décision 109 - tout cela ne faisant pas l'objet d'une délibération mais d'une décision de votre part - que vous avez désigné une avocate, qui plus est parisienne, pour plaider votre cause. Il me semble que cette affaire relève d'un enjeu plus politique et plus personnel ou en tout cas de majorité et que ce n'est pas aux contribuables Niortais de couvrir ce genre de procès entre habitants et citoyens. Merci de me répondre.

**Madame le Maire**

Merci. Lorsqu'un élu d'une ville ou d'un Conseil Général est diffamé de la façon dont il l'a été, ou du moins soupçonne une diffamation, qu'il s'agisse d'un élu comme vous Monsieur BALOGE, ou quelqu'un de votre groupe, il est de la responsabilité du Maire de défendre ceux qui ont été élus au suffrage universel par des électeurs. Un Niortais ne peut pas supporter qu'on fasse et qu'on dise tout et n'importe quoi sur les élus qui composent le Conseil municipal, quels que soient ces élus. Ça peut vous concerner, ça peut concerner vos colistiers, ça peut en concerner d'autres et donc il est de la responsabilité de la collectivité de mettre un coup d'arrêt et de savoir sur quelle base se fondent les allégations qui sont gratuitement avancées par un certain nombre de personnes. En démocratie on peut dire beaucoup de choses, mais on ne peut pas dire n'importe quoi et c'est affaiblir les politiques que de ne rien faire. Et quand je dis les politiques, je vous le dis, ça peut être votre groupe, ça peut être le groupe de Monsieur BAUDIN, quoi que vous soyez dans le même groupe maintenant, ou presque, - pas encore tout à fait mais presque - , ça peut être quelqu'un de nos groupes et donc pour moi c'est de la responsabilité du Maire de veiller à faire en sorte que la lumière soit faite et qu'on ne dise pas n'importe

**RETOUR SOMMAIRE**

quoi sur les élus qui l'ont été au suffrage universel. C'est la raison pour laquelle, oui, collectivement, nous porterons cette charge.

**Alain BAUDIN**

Merci de savoir quelles sont mes convictions politiques à ma place. Je pense que je suis toujours quelqu'un qui – non, mais c'est de la manière dont vous le dites...Mais j'entends ce que vous dites par rapport à la première décision que vous avez prise, concernant cette diffamation supposée et qui est fléchée par rapport à un blog, par contre juste après il y a une autre décision qui est une plainte contre X, je voudrais savoir ce que ça recouvre exactement. Et là aussi, pourquoi cette procédure ? Parce que quand il y a une plainte contre X, théoriquement, c'est qu'on ne sait pas qui c'est.

**Madame le Maire**

Sur la deuxième procédure, je n'ai pas voulu mettre le nom de la personne qui était concernée, c'est le dossier d'un de vos collègues et donc nous avons pris langue avec un avocat pour les faits qui lui seraient reprochés puisqu'il est encore considéré comme innocent. Voilà. Ce n'est pas une plainte contre X, c'est Monsieur X. Il faut bien lire les décisions. D'autres points ? Bien, je vous remercie, nous allons passer au - mais c'était bien noté dans l'écriture, vous l'avez mal lu, mais ce n'est pas grave. Oui, oui, d'accord.

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****AMÉNAGEMENT DU SECTEUR EST DE NIORT -  
ETUDE DE CAPACITÉ DES VOIRIES DU SECTEUR  
EST ET ETUDE DE DÉFINITION DE L'AVENUE DE  
LIMOGES - MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE -  
APPROBATION DU MARCHÉ**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Lors de sa séance du 16 septembre 2013, le Conseil municipal a validé la convention de partenariat financier entre le Conseil Général des Deux Sèvres, la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort concernant l'étude de capacité des voiries du secteur est et de définition de l'avenue de Limoges.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la Ville de Niort.

A l'issue d'une consultation par procédure adaptée, la Commission Marchés réunie le 16 décembre 2013, a émis un avis sur l'attribution du marché. Il s'agit du bureau d'études SCE (mandataire) associé à PMIC pour un montant de 89 990,00 € HT soit 107 628,04 € TTC (TVA à 19,6%).

*La dépense sera réglée à l'aide du crédit que le Conseil s'engage à inscrire sur le budget de l'exercice correspondant.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché « Etude de capacité des voiries du secteur est et de définition de l'avenue de Limoges » attribué au bureau d'études SCE associé à PMIC pour un montant total de 89 990,00 € HT ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Bien nous allons passer donc à la première délibération de ce Conseil municipal.

**Amaury BREUILLE**

Merci, Madame le Maire. Nous avons, lors d'un Conseil municipal du mois de septembre, validé le principe et le cahier des charges d'une étude de circulation sur l'ensemble du secteur Est et il s'agit maintenant par cette délibération d'attribuer ce marché au bureau d'études SCE associé à PMIC pour un montant de 107 628,04 €TTC.

**Rose-Marie NIETO**

Concernant cette étude, vous avez décalé le vote du budget après les élections municipales pour que la nouvelle équipe puisse décider et là on pense que cette étude aurait pu aussi être décalée parce que le montant est quand même très important : 107 000 € et elle concerne un projet qui est aussi très important, qui concernera donc la future équipe. On aurait donc préféré qu'elle soit décalée après les élections municipales.

**Amaury BREUILLE**

Si vous regardez ce qui est indiqué dans la délibération et dans le cahier des charges que nous avons adopté au mois de septembre, il s'agit d'une étude de définition, c'est-à-dire que c'est une étude assez large qui vise en fait à avoir une prospective sur l'évolution de la circulation sur tout le secteur Est de la ville. Le secteur Est, il a évolué du fait de l'arrivée du projet Terre de Sports, il évoluera encore à l'avenir avec le projet de la Vallée Guyot. Bref, de toutes façons, avoir des éléments de prospective, de connaissance des flux est utile. Il ne s'agit pas, par cette étude, de valider et de définir un projet précis d'aménagement, il s'agit d'avoir une prospective.

**Elisabeth BEAUVAIS**

De gros travaux ont déjà commencé au niveau de la friche Lacheteau, j'aimerais avoir des précisions.

**Frank MICHEL**

Madame BEAUVAIS, si j'ai bonne mémoire, vous étiez de celles qui vous plaigniez beaucoup d'avoir des bâtiments, des friches aussi infâmes que cet ancien entrepôt de Castelvain, bien qu'il y ait un peu d'art rupestre dedans. Donc la décision a été prise mais Madame NIETO est au courant depuis très longtemps puisqu'elle fait partie du comité de pilotage de la Vallée Guyot, elle est d'ailleurs au courant depuis très longtemps aussi que cette étude allait être proposée donc voilà, on vous a écoutée pour une fois peut-être, ce serait étonnant que vous vous en plaigniez maintenant.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Madame le Maire**

Merci, qui s'oppose à cette délibération ? Ha, vous n'aviez pas levé le doigt, Monsieur BALOGE, allez-y.

**Jérôme BALOGE**

Non, je n'avais pas levé le doigt mais c'est Amaury BREUILLE qui m'y a fait penser, je suis très heureux qu'il se préoccupe de la circulation mais je voulais savoir si on ne pouvait pas aussi s'intéresser à la circulation route de Coulonges et avenue de Nantes. Je n'ai pas vu d'études récentes à ce sujet-là, en tout cas nous n'en avons pas connu les conclusions pour ce qui concerne l'opposition et c'est dommage.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur BALOGE, on a fait des études sur le secteur de la route de Coulonges en 2009 dont les résultats ont été comme chaque fois rendus publics, mis à la disposition de l'ensemble des conseillers municipaux. On en a fait en 2008, 2009 et 2010 pour tout ce qui concernait l'aménagement du centre-ville, on a fait sur le mandat un certain nombre d'études de circulation sur différents secteurs de la ville.

**Madame le Maire**

Et à partir de ces études, nous mettons en place un certain nombre de choses qui étaient préconisées dans les études que nous avons demandées.

**Jérôme BALOGE**

Manifestement, Madame, la préconisation à laquelle nous n'avons pas eu accès mais je veux bien en avoir une copie si le courrier s'est égaré entre votre cabinet et notre bureau, depuis 2009, s'est mal concrétisée puisque les problèmes de circulation n'ont fait que s'amplifier et la confluence de l'avenue de Nantes et de la route de Coulonges au niveau du rond-point Saint-Hubert demeure et la circulation, pas que sur ce rond-point hélas, ça remonte très haut, est toujours extrêmement problématique et je m'étonne qu'il n'y ait pas encore eu d'application de ces études qui, comme on le voit, coûtent en effet très cher et mériteraient au moins une mise en œuvre réelle.

**Madame le Maire**

Il y a des points qui ont été mis en œuvre : La mise en place de feux intelligents, des changements de sens de circulation et souvenez-vous Monsieur BALOGE, nous avons proposé aussi en concertation avec les habitants de la route de Nantes de faire un aménagement sur cette voie concernant le passage des bus que vous avez refusé ainsi que certains citoyens certainement bien guidés dans leur décision, donc nous avons effectivement repoussé tout cela mais rien ne dit que nous ne reviendrons pas à un moment donné sur ces aménagements parce que les moyens d'améliorer la circulation dans ce quartier de la route de Coulonges et de l'avenue de Nantes sont extrêmement peu nombreux. D'abord, le nombre de véhicules qui arrivent des communes avoisinantes est de plus en plus important, c'est la raison pour

**RETOUR SOMMAIRE**

laquelle le PLH et le SCOT de la Communauté d'Agglomération prévoient des choses très précises pour ne pas maintenir un étalement urbain qui fait que les habitations se situent en périphérie large de Niort et ensuite, vous le savez très bien, ce n'est qu'à des heures très particulières qu'il y a quelques embouteillages. J'ai la chance ou la malchance de prendre ce rond-point tous les matins et certes, on est un peu retardés, mais allez avenue de la Rochelle, allez avenue de Limoges et vous verrez que les choses ne sont pas pire route de Coulonges. Malheureusement, nous avons un problème d'entrées de ville tous les jours, c'est la raison pour laquelle nous avons choisi au niveau de la Communauté d'Agglomération de faire un transport en site propre pour permettre justement aux personnes, en particulier sur l'axe avenue de la Rochelle - avenue de Paris, qui concentre 85% des salariés qui se déplacent, de prendre ce transport en site propre en laissant leur voiture à l'entrée de Niort, de prendre un bus qui lui, ne sera pas arrêté par des véhicules et donc arrivera plus tôt et fera gagner du temps à nos concitoyens.

**Jérôme BALOGE**

Je vous remercie, une fois n'est pas coutume, de souligner qu'en effet les points de difficulté de circulation ne se posent pas que route de Coulonges et avenue de Nantes, qui sont des exemple parmi d'autres, et non seulement avenue de Limoges comme je voulais le montrer mais aussi avenue de la Rochelle et dans un certain nombre d'autres points. Ce qui n'implique certainement pas de voies réservées pour les bus comme vous le dites à travers ce TCSP mais plus probablement l'achèvement de voies de liaison qui permettent une circulation plus fluide pour les voitures et le trafic de passage et non celui d'accès à la ville. Mais ça, ce sont une réflexion et des propositions qui nous opposent. Je vous remercie également une deuxième fois n'étant pas coutume et puis je m'arrêterai là, que vous souligniez aussi notre opposition efficace au morceau de TCSP que vous vouliez construire avenue de Nantes et qui avait vu en effet la mobilisation des riverains après ceux de la route de Coulonges pour faire échec à ce projet. Merci.

**Madame le Maire**

Juste pour conclure, je sais et nous en avons parlé suffisamment souvent, que vous souhaitez faire un contournement Nord et que les études, là encore, menées par la Communauté d'Agglomération, montrent que faire ça est une baliverne, ça ne résoudra en rien l'entrée des véhicules dans Niort et ensuite j'aimerais que vous disiez, Monsieur BALOGE, qui paiera les 150 millions d'euros minimum sans aide de l'Etat ni du Département. Je pense qu'il est important de le souligner et de le dire. Je pense que nous pouvons maintenant arrêter ce point-là.

**Alain BAUDIN**

Je ne peux pas vous laisser dire sans aide, etc. C'était au départ au contrat de plan Etat-Région et pour des raisons qui m'échappent un petit peu, vous l'avez laissé tomber. Alors c'est vrai qu'il faut tout remettre en place pour retrouver des contractualisations, ça je suis complètement d'accord, mais de mon

**RETOUR SOMMAIRE**

point de vue c'était quelque chose qu'il fallait laisser parce qu'on sait que c'est quelque chose de long et il fallait donc le laisser dans la contractualisation.

**Madame le Maire**

Ça n'a jamais été au contrat de plan, et que ne l'avez-vous fait pendant que vous étiez Maire, Monsieur BAUDIN ! Excusez-moi de vous dire ça, mais...

**Alain BAUDIN**

Je regrette, ça été mis avec les études, au contrat de plan Etat-Région !

**Madame le Maire**

Non !

**Alain BAUDIN**

Alors, ça c'est la meilleure !

**Madame le Maire**

Le contrat de plan était déjà terminé lorsque nous sommes arrivés.

**Pascal DUFORESTEL**

Ce n'était pas au contrat de plan Etat-Région sur les années que vous évoquez

**Madame le Maire**

Mais entre la volonté et la contractualisation, ce n'est pas tout à fait la même chose, Monsieur BAUDIN. On a bien fait, finalement.

**Pascal DUFORESTEL**

Un contrat de plan a été signé, il y a eu une révision à mi-parcours. Dans le cadre de la révision à mi-parcours, nous avons jugé utile de faire en sorte, puisque ça n'était pas inscrit, de réorienter un autre projet qui bénéficie beaucoup plus au territoire, qui est la réalisation de la résidence universitaire. Voilà la modification qui a été faite à mi-parcours du CPER et fort heureusement, on a convaincu l'ensemble des autres parties concernées, que ce soit le département, l'Agglomération en premier lieu, la Région Poitou-Charentes et on ne peut que s'en réjouir puisque ça vient compléter les équipements du pôle universitaire Niortais et je pense que ça contribuera à l'attractivité durable de ce site universitaire. Pour le reste, il n'y avait pas de contournement inscrit au CPER.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Délibération n° D-2014-2

**Direction Espaces Publics****INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR  
VÉHICULE ÉLECTRIQUE - CONVENTION AVEC LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION  
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS (DDCSPP) - OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (D.D.C.S.P.P.) souhaite installer sur le domaine public communal une borne de recharge pour un véhicule électrique destiné à ses services. Cette borne sera installée en haut de la rue de l'Hôtel de Ville et mobilisera une case de stationnement.

S'agissant de l'affectation d'une partie du domaine public, il est nécessaire de contractualiser cette occupation par une convention d'occupation temporaire au bénéfice de la D.D.C.S.P.P. Cette convention sera signée pour une durée de 5 ans pendant laquelle l'occupation du domaine public sera consentie à titre gratuit. La convention précise les modalités de mise en œuvre et d'entretien de ces zones de stationnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public consentie à titre gratuit pour une durée de 5 ans à la D.D.C.S.P.P. ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Délibération n° D-2014-3

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire**

**MARCHÉ POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT  
PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°2**

Monsieur Amaury BREUILLE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Par délibération, en date du 20 septembre 2010, le marché de stationnement payant sur voirie a été confié à la SOPAC devenue SO SPACE.

Par délibération, en date du 16 janvier 2012, l'avenant n° 1 au marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie a précisé l'acquisition par la Ville de nouveaux PIAFS, mis à disposition de la SO SPACE, ainsi que la tarification de ce nouveau mode de paiement.

La mise en place d'un projet pilote d'une durée de six mois avec la société PARX, permettra le déploiement d'un portail de service mobilité comprenant une solution de paiement « Piaf Assistant ». Cette solution supplémentaire de paiement sera possible pour tous les emplacements gérés par horodateurs et sera accessible sur Smartphone, (Iphone et Android), téléphone mobile standard et Web mobile avec la possibilité d'utiliser un mode « pré payé » ou le mode « paiement à l'acte ».

Cette nouvelle prestation entraîne des coûts d'exploitation supplémentaires pour la SO SPACE qui sont estimés à 700 € HT par mois, soit 5 040 € TTC pour 6 mois d'expérimentation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 relatif à la rémunération supplémentaire dédiée à la mise en place du projet pilote de paiement dématérialisé du stationnement par mobile et d'un assistant au stationnement « Piaf Assistant » ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE











































































































[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Délibération n° D-2014-37

**Direction de Projet Agenda 21**

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA  
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VILLE DE  
NIORT**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En application de la loi du 11 février 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, le Conseil municipal de la Ville de Niort a créé par délibération du 19 septembre 2011, la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

Présidée par Madame le Maire, cette commission est composée de représentants du Conseil municipal, d'institutions publiques, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées.

Engagée dans une politique volontariste en matière de handicap, qui se traduit notamment à travers l'Agenda 21 niortais et la Charte « Ville-Handicaps » adoptée à l'unanimité au Conseil municipal du 14 octobre 2013, la Ville de Niort considère la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées comme une instance partenariale incontournable.

Cette commission constitue en effet un réel support pour développer, en collaboration étroite avec les acteurs locaux, des projets visant à une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein de la cité.

La CCAPH s'articule autour de séances plénières et de groupes de travail thématiques « Chaîne de déplacement » et « Information–Sensibilisation ». Conformément à la loi, ses missions sont de :

- dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics,
- faire toutes propositions d'amélioration pour la prise en compte du handicap.

Elle doit par ailleurs établir un rapport annuel, témoignant de son activité et de l'évolution de l'intégration du handicap au sein de la cité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du CGCT, ce rapport annuel doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au représentant de l'Etat dans le Département,
- au Président du Conseil Général,
- au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2013 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport 2013 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Délibération n° D-2014-38

**Direction de Projet Agenda 21**

**BIODIVERSITÉ - EAU - INVENTAIRE COMMUNAL  
DES ZONES HUMIDES**

Madame Nicolle GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant l'objectif 6 de la Stratégie Nationale de la Biodiversité : préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ;

Considérant les objectifs 2.1 : Contribuer à un aménagement durable du territoire, 2.2 : Favoriser la biodiversité, 2.5 : Progresser dans la prévention des impacts dans la gestion des milieux et des ressources, de l'orientation 2 de l'Agenda 21 « Cultiver le cadre de vie » ;

Considérant les objectifs stratégiques 4 et 5 de la stratégie niortaise pour la biodiversité, adoptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 15 novembre 2013 : Préservation et favorisation d'une trame bleue fonctionnelle et traduction de la trame verte et bleue dans le PLU ;

Considérant que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, et par voie de conséquence le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin (SAGE SNMP) imposent aux communes constituant leurs bassins versants, dont Niort fait partie, de réaliser un inventaire communal des zones humides afin de renforcer la protection de ces milieux ;

Considérant la délibération adoptée au Conseil municipal du 21 décembre 2012 par laquelle la commune a approuvé le principe de conventionnement avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise pour réaliser l'inventaire. Le bureau d'études Hydroconcept a été missionné pour mener à bien le dit inventaire ;

Considérant la délibération adoptée au Conseil municipal du 18 mars 2013 fixant les membres constituant le groupe d'acteurs locaux, composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs ;

La Ville de Niort a donc réalisé l'inventaire de connaissance des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau du territoire communal, dans le respect du protocole établi par la Commission Locale de l'Eau du SAGE SNMP.

Dans une dynamique de concertation et d'information citoyenne, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- 3 réunions du groupe d'acteurs locaux entre juin et novembre 2013,
- 2 réunions regroupant des agriculteurs de la commune entre juin et novembre 2013,
- articles de presse dans le Vivre à Niort (magazine et site Internet),
- diffusion de la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau, avec un cahier de remarques, en mairie du 5 au 30 novembre 2013.

Les résultats de l'inventaire sont présentés sur la carte jointe en annexe.

La commune de Niort présente une surface de zones humides inventoriées de 92 ha en plus des 424 ha de surface classée Marais poitevin par le Forum des Marais Atlantiques qui ne faisait pas l'objet d'inventaire, ce qui représente 7,55 % du territoire communal.

La majorité des zones humides se trouvent au niveau des fonds de vallées de la Sèvre niortaise et du Lambon et dans la partie sud de la commune (Saint-Florent).

Cinq grands types de zones humides ont été inventoriés :

- des prairies humides, principalement le long de la Sèvre niortaise, et des lieux-dits Fontaine Boutet, La Garenne, la Tranchée ;
- des zones humides cultivées, à la Tranchée et au lieu-dit La Fantaisie en bordure du marais de Bessines ;
- des boisements humides, le long de la Sèvre niortaise ainsi qu'à la Tranchée ;
- des zones humides jardinées et des zones humides plantées en peupliers, situées dans le lit majeur de la Sèvre niortaise entre Surimeau et Sainte-Pezenne.

Enfin, la CLE est la commission ad hoc pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le Comité technique zones humides du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, la CLE du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal de NIORT par délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les résultats de l'inventaire communal des zones humides ;
- approuver l'intégration des résultats de l'inventaire dans le cadre de la révision du PLU.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Nicolle GRAVAT



**RETOUR SOMMAIRE****Nicolle GRAVAT**

C'est une délibération très importante. Il a été constaté qu'en une trentaine d'années, les 2/3 des zones humides françaises ont été détruites parce que, qu'elles soient en zone rurale ou en zone urbaine, on considérait que c'étaient des sols qui ne servaient à rien donc on en a profité pour s'en servir à autre chose jusqu'à ce qu'on s'aperçoive enfin, qu'on détecte très nettement et qu'on le prouve, qu'elles jouent un rôle très important pour l'eau. Ce sont à la fois des régulateurs de débit, en période d'inondation elles jouent un rôle très important, en période d'été sec, elles jouent aussi un rôle très important et elles jouent aussi pour la qualité parce que c'est le meilleur des filtres naturels. En faire l'inventaire, vous allez avoir un document, Madame le Maire a demandé qu'il soit présenté, ça veut dire aussi qu'après il va falloir s'assurer de leur bon fonctionnement, qu'elles puissent effectivement jouer le rôle qu'elles ont à jouer en évitant évidemment d'en faire des zones artificielles. Je laisse Madame le Maire compléter.

**Madame le Maire**

Merci Madame GRAVAT, d'avoir souligné l'importance que revêtent les zones humides. La loi Grenelle et les lois sur l'eau nous invitent à nous intéresser aux zones humides, à en faire l'inventaire et ensuite à prévoir une bonne gestion de ces zones humides pour justement l'équilibre non seulement des eaux mais aussi du climat puisqu'elles jouent aussi un rôle important en matière de changement climatique. Je vais peut-être un peu vite, vous avez tout cela, nous avons travaillé avec la Commission locale de l'eau du SAGE Sèvre Niortaise Marais poitevin, nous avons délégué la maîtrise d'ouvrage à l'IIBSN, vous vous souvenez du Conseil municipal du 21 décembre 2012 au cours duquel nous l'avons validé et ce travail a été fait durant l'année 2013. Les surfaces qui ont été inventoriées à Niort sont de 86 ha, ça représente une faible part de notre surface communale : 1,2%, néanmoins, il importait de pouvoir bien cerner ces zones humides avec évidemment et vous le savez, à côté, les 426 ha du Marais poitevin qui ont été inventoriés par le Forum des Marais Atlantiques. Donc en tout, 510 ha soit 7,5% de la surface communale. Alors nous avons eu les résultats et nous allons vous présenter simplement la carte puisqu'à partir de cette étude qui a été faite, nous allons intégrer dans le plan local de l'urbanisme ces zones humides pour les protéger et faire en sorte qu'elles soient valorisées. C'était tout l'objet de cette étude qui a été faite aussi avec les agriculteurs, nous avons eu plusieurs réunions de travail parce que c'était important de mettre tout le monde dans la boucle et la carte que vous voyez est la suivante. Vous voyez mal, les zones humides proprement dites ce sont celles qui sont indiquées en rose, la partie jaune est celle où elles n'ont pas été inventoriées et vous avez le Marais qui est indiqué en vert. Je voulais vous montrer, pour que vous ayez une image de l'importance de ces zones humides sur notre territoire communal. Toutes les communes ne peuvent pas s'enorgueillir d'avoir de telles zones aussi importantes pour la protection de la vie sur terre donc il m'apparaissait important de vous les montrer et de vous dire comment nous avons travaillé pendant un an avec les associations, les agriculteurs et les concitoyens. Je vous remercie.

**Frank MICHEL**

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, la concertation a bien eu lieu et je tenais à me féliciter et à nous féliciter collectivement de la qualité de cette concertation notamment avec les agriculteurs qui au départ étaient quand même sceptiques sur notre volonté d'aller au bout, en tous cas ils avaient quelques craintes sur leur activité elle-même et nous avons dès le départ engagé cette concertation en étant très clairs sur nos objectifs. Ils ont joué le jeu, ils ont laissé le cabinet d'études faire tous les prélèvements qu'il voulait sur toutes leurs parcelles. La grande zone jaune, c'est ce qui couvre l'aérodrome qui était déjà inventorié auparavant et la zone vert clair c'est le site classé du Marais, à Saint-Liguaire, qui était aussi inventorié. On a donc eu un travail extrêmement intéressant avec les agriculteurs et maintenant, ce sera inscrit dans le PLU.

**Jacques TAPIN**

En matière d'énergie climat, nous venons d'avoir le prix *CAP CIT'ERGIE* délivré par l'association qui gère cette démarche au niveau national et Niort fait désormais partie des villes qui sont en marche vers l'obtention d'un label puisqu'il y a une deuxième étape à franchir qui nous attend, le travail n'est donc pas terminé pour progresser dans le domaine des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et du recours aux énergies renouvelables.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Délibération n° D-2014-39

**Direction de Projet Agenda 21**

**ENERGIE CLIMAT – FONDS ET DISPOSITIFS  
EUROPÉENS – CONVENTION DE PARTICIPATION  
FINANCIÈRE DE LA VILLE AU MARCHÉ DE LA CAN «  
MISSION D'ASSISTANCE À LA DÉTECTION ET LA  
MOBILISATION DE FONDS ET DISPOSITIFS  
EUROPÉENS RELEVANT DE LA POLITIQUE  
ÉNERGIE-CLIMAT DE LA CAN »**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la délibération du 14 octobre 2013 relative à la participation financière de la Ville à la « Mission d'assistance à la détection et la mobilisation de fonds et dispositifs européens relevant de la politique énergie-climat de la CAN »,

Considérant l'objectif de mutualisation de la recherche de fonds, dans le cadre desquels la CAN a proposé à la Ville de bénéficier des deux premières phases du marché cité ci-dessus via un cofinancement de ces phases d'un montant de 5 262,40 euros TTC.

Considérant le retard pris à l'échelle européenne dans le vote du budget et la définition des contenus et enveloppes financières attribuées aux programmes et dispositifs européens, qui occasionne un retard pour la production des livrables et la finalisation de la prestation, le terme de la mission initialement prévu en décembre 2013, est reporté en avril 2014.

La participation de la Ville de Niort ne pourra donc intervenir qu'à l'issue de ce terme, comme prévu dans la convention de participation financière.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le report de la finalisation de la prestation.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2014**

Délibération n° D-2014-40

**Direction de Projet Agenda 21**

**ENERGIE CLIMAT – PLAN CLIMAT ENERGIE  
TERRITORIAL – DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN**

Monsieur Jacques TAPIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu l'étude menée depuis 2007 par la CAN sur la définition de ZDE éolien sur son territoire,

Vu l'identification d'une zone de développement de l'éolien sur la commune de Niort aux lieux dits « la retauidière » et « les grandes retauidières » dans la zone du vallon d'Arty,

Vu la délibération du Conseil municipal de Niort en date du 10 décembre 2010 validant cette zone,

Vu la loi « Brottes » du 16 avril 2013, supprimant les ZDE,

Vu le Schéma Régional Eolien de Poitou-Charentes n'intégrant pas le territoire de la commune de Niort en zone favorable au développement éolien,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2012 présentant un avis défavorable au projet de SRE en cours de consultation,

Vu le courrier de la Ville de Niort adressé au préfet de Région Poitou-Charentes et à la Présidente de Région le 7 septembre 2012 présentant un avis défavorable au SRE en cours de consultation,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2013 présentant un avis réservé au projet de SRCAE en cours de consultation,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Niort du 18 mars 2013 présentant un avis réservé au projet de SRCAE en cours de consultation,

Vu le courrier de la CAN adressé au préfet des Deux Sèvres le 06 septembre 2013, indiquant qu'elle reste déterminée à poursuivre le développement de l'énergie éolienne sur son territoire,

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, approuvant à l'unanimité le Plan Climat Energie Territorial,

Vu les objectifs de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale inscrits dans le PCET conformes aux engagements nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables,

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune répondant aux objectifs européens, nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables,

Considérant que la Ville de Niort et la CAN souhaitent poursuivre le développement éolien sur ce secteur,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- confirmer sa volonté de poursuivre le projet de développement de l'éolien sur la zone identifiée de la commune ;

- donner son accord à 3D Energies pour effectuer les études et les démarches nécessaires à la réalisation d'un parc éolien sur cette zone ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire au dépôt des demandes officielles pour la création d'un parc éolien sur cette zone.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jacques TAPIN

PROCES-VERBAL

**RETOUR SOMMAIRE****Jacques TAPIN**

Cette dernière délibération propose au Conseil municipal de confirmer la poursuite du projet de développement de l'éolien sur la zone identifiée dans notre commune au lieu-dit « La Rétaudière » et « Les Grandes Rétaudières » c'est-à-dire dans la zone du Vallon d'Arty. Confirmer la poursuite, cela consiste à confier à 3D Energie la mission d'effectuer dans un premier temps les études et les démarches nécessaires à la réalisation d'un parc éolien, mission similaire à celles qui sont en cours ou en voie d'achèvement sur les zones éoliennes de Mauzé et d'Echiré dans le cadre du plan géré par la Communauté d'Agglomération.

**Marc THEBAULT**

Dans les attendus, bien entendu on partage le plan climat énergie, on est également en phase sur la problématique de la transition énergétique mais j'avoue ne pas comprendre comment un schéma local peut être contraire à un schéma régional. Je pense que la politique ne doit pas interférer dans ce genre de choses et c'est ça qui me gêne un petit peu pour vous suivre sur cette délibération. Dans la mesure où la Région a indiqué que le territoire de la commune de Niort n'était pas reconnu comme une zone favorable, je ne comprends pas pourquoi vous persistez, il y a fatalement un des deux qui se trompe.

**Madame le Maire**

La question, Monsieur THEBAULT, on l'a déjà abordée à plusieurs reprises, est de savoir sur le fond si on souhaite faire appel à cette forme d'énergie renouvelable ou pas. Moi, que la Région ne soit pas d'accord ou que le Préfet de Région à l'époque ou que la Préfète de Région ne soient pas d'accord, c'est leur problème, nous sommes, nous, d'accord pour dire qu'il nous faut offrir un bouquet énergétique le plus large possible, qui inclut aussi bien le photovoltaïque que la méthanisation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, que les chaudières bois, que l'éolien. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous sommes dans une période où nous faisons des analyses, le résultat n'est pas connu mais nous soutenons le fait de travailler pour pouvoir un jour avoir un parc éolien sur le territoire de Niort, à l'instar de ce qui se fait d'ailleurs juste à côté puisqu'il y a en a deux juste à côté qui permettent d'utiliser des énergies renouvelables pour se fournir notamment en électricité.

Je vous remercie pour la célérité avec laquelle nous avons avancé, pour la première fois de ce mandat nous avons mis une heure. Merci et bonne soirée.